



Désolidarisation licitation

Par **b2ob2o**, le **30/11/2018** à **22:39**

bonjour,

voici ma demande :

nous avons acheté il y 4 ans moi et mon ex conjointe une maison ensemble je détaille cet achat : apport financier de ma part seulement puis prêt à la banque à deux, nos deux noms figurant pour le prêt et l'assurance.

il reste à payer ce prêt qui n'est pas fini.

nous nous séparons et souhaitons faire une licitation. visite chez le notaire...attestation reçue de sa part accordant cette licitation avec les montants (soulte) que j'aurai versé à mon ex conjointe et à l'Etat.

le hic c'est que je ne travaille pas actuellement de manière stable et ne peux prétendre à refinancer le prêt seul et la soulte (enfin je le peux mais la simulation bancaire au vu de mes ressources étend le prêt de 15 ans et même si le tx est plus faible qu'à l'époque où nous avons acheté la maison...sur la durée je suis perdant)

mon ex compagne doit déménager avec les enfants et elle a besoin de sa part (3500€ environ). serait-il possible que nous nous désolidarisions pas mais que je verse à madame (grâce à un peu d'épargne que j'ai) ce qui lui revient en lui faisant signer un papier qui atteste qu'elle a bien reçu sa part et que lors de la "vraie" licitation, je n'aurai que les frais d'acte à verser.

ps j'évoquerai cela avec mon notaire aussi mais je prend l'info quand même ici. si vous avez des questions allez-y

merci d'avance

Par **b2ob2o**, le **02/12/2018** à **17:12**

rebonjour, personne peut m'éclairer?

Après en en discutant un peu autour de moi, vu que mon ex conjointe va devoir prendre un logement, il serait hors la loi voire impossible qu'elle puisse déclarer à la CAF le fait d'être à la fois propriétaire et locataire.